

Cent soixantième session

160 EX/46
PARIS, le 9 août 2000
Original français/ anglais

Point 9.5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LE RENFORCEMENT
DE LA COOPRATION ENTRE L'UNESCO ET HAÏTI**

RESUME

Conformément à la résolution 30 C/55, le Directeur général soumet le présent rapport au Conseil exécutif, portant sur les progrès accomplis dans les domaines de compétence de l'UNESCO en Haïti.

1. Le présent rapport analyse tout d'abord les tendances récentes des flux d'aide destinés à Haïti, ainsi que le Plan-cadre d'aide du système des Nations Unies à ce pays et, deuxièmement, les activités spécifiques menées par l'UNESCO en Haïti.

Les tendances de l'aide au développement pour Haïti et le cadre d'intervention du système des Nations Unies

2. L'aide internationale au développement apportée à Haïti s'est montée à 356 millions de dollars en 1998, soit pratiquement la même somme que le montant total atteint en 1997 (351 millions de dollars), mais bien moins qu'en 1996 (423 millions de dollars) et 1995 (534 millions). Le montant de l'aide par habitant fourni par la communauté internationale s'est élevé à 47 dollars, ce qui correspond à 10 % du PNB du pays en 1998 (contre 20 dollars par habitant - c'est-à-dire 7 % du PNB) dans des pays analogues à Haïti (c'est-à-dire ayant un faible indice de développement humain).

3. En 1998, les bailleurs de fonds multilatéraux ont dépensé 187 millions de dollars, soit 52,4 % du montant total de l'aide publique au développement. Parmi les principaux d'entre eux, la Banque interaméricaine de développement a versé 68 millions de dollars, l'Union européenne 58 millions de dollars, la Banque mondiale 29 millions de dollars et le PNUD 10 millions de dollars. Le montant des sommes fournies par le seul système des Nations Unies (y compris la Banque mondiale et le FMI) a atteint 59 millions de dollars. D'un autre côté, les bailleurs de fonds bilatéraux, parmi lesquels les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et la France, ont apporté 46,7 % du montant total de l'aide publique au développement.

4. La résolution 1212 du Conseil de sécurité du 25 novembre 1998 recommandait à l'ECOSOC d'aider à la mise au point d'un programme à long terme de soutien à Haïti. Un groupe ad hoc, qui s'est rendu sur place en Haïti en juin 1999, a alors été formé. Il a ensuite établi une liste de recommandations au Conseil de sécurité, qui ont été reprises dans la résolution de l'ECOSOC 1999/11 du 27 juillet (par. 2) qui *"Prie le Secrétaire général, en consultation avec le gouvernement haïtien et en mettant à profit la présence actuelle des Nations Unies en Haïti, de prendre les mesures nécessaires à la mise au point à titre prioritaire d'une stratégie et d'un programme à long terme d'aide à Haïti, notamment dans les domaines de l'éducation, de la consolidation de la paix, de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, de l'emploi productif, du commerce, du redressement durable et du développement durable axés en particulier sur le renforcement des capacités pour les institutions du gouvernement et de la société civile."*

5. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général a présenté un rapport sur "L'élaboration et la mise en oeuvre du programme à long terme d'aide à Haïti", résolution de l'ECOSOC E/2000/63 du 5 juin 2000, où il est notamment déclaré que (par. 26). *"Pour être crédible et efficace, l'élaboration d'un programme à long terme d'aide à Haïti devrait donc, conformément aux recommandations du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, à la fois suivre et renforcer une stratégie de développement qui soit prise en main, gérée et coordonnée à l'échelle nationale. Reconnaissant le bien-fondé de ce principe, les autorités haïtiennes ont décidé en 1999 de formuler une stratégie de développement à moyen terme qui puisse servir de base aux efforts de développement nationaux entrepris en Haïti dans le cadre des programmes financés par des bailleurs de fonds. Il a été décidé de commencer par effectuer une évaluation complète du développement humain en Haïti, afin de définir la situation de départ à prendre en compte lors de l'élaboration d'une telle stratégie, cette évaluation étant fondée sur le bilan commun de pays proposé par le système des Nations Unies. Le gouvernement s'inspirerait des résultats du bilan commun de pays pour formuler sa stratégie et son plan d'action, qui bénéficieraient de l'appui de la communauté internationale dans le cadre du programme d'aide à long terme demandé par le Conseil économique et social."*

6. Le Bureau du Coordonnateur résident en Haïti a commencé en 1999 à préparer le bilan commun de pays qui (doc. E/2000/63, par. 27) *"Mené à l'échelle du pays, [...] permet d'examiner et d'analyser la situation du développement national et de recenser les principaux obstacles et priorités en matière de développement ainsi que les capacités et le potentiel nationaux, afin d'en tenir compte lors de l'adoption de politiques et de la planification nationale."* La rédaction de l'actuel bilan commun de pays a débuté fin mars 2000 et le processus de validation devrait s'achever d'ici à la fin mai 2000. La préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement débutera une fois le bilan commun de pays achevé. La version finale de l'UNDAF devrait être prête en 2001. Dans le cadre de la préparation du CCA, le Bureau UNESCO/Haïti a participé aux réunions de synthèse finale des rapports et plus particulièrement ceux de l'éducation et de la culture.

7. Par ailleurs, le Bureau de l'Unesco, en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe des Nations Unies en Haïti, dans le cadre des priorités définies par le gouvernement, et malgré le ralentissement de la coopération internationale, dû à la conjoncture politique actuelle, a poursuivi ses activités, autour des principaux axes suivants :

- (a) renforcement du système éducatif formel ;
- (b) formation aux métiers des jeunes exclus et lutte contre la pauvreté ;

- (c) promotion des quartiers défavorisés par une approche participative et citoyenne ;
- (d) population/environnement ;
- (e) développement d'actions dans le domaine de la culture de la paix ;
- (f) extension du réseau de communication radiophonique ;
- (g) valorisation de la culture haïtienne et éducation artistique des jeunes des milieux modestes.

Activités de coopération de l'UNESCO dans ses domaines de compétence

I. Education

8. L'UNESCO a participé activement à l'élaboration du Plan national d'éducation et de formation (PNEF) (1996-2006), et a accordé un rang de priorités particulières aux besoins éducatifs des jeunes filles et des femmes des zones rurales, ainsi qu'aux jeunes défavorisés et marginalisés.

9. Le but de ces projets est d'une part le renforcement institutionnel du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de sa capacité de gestion, et d'autre part l'amélioration de la qualité de l'éducation.

10. Dans le cadre de mobilisation de ressources afin de soutenir les efforts du gouvernement haïtien tendant à un développement équitable et durable, le Directeur général a reçu S. Exc. M. Paul-Antoine Bien-Aimé, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports d'Haïti et président de la Commission nationale de coopération avec l'UNESCO, le 16 février 2000. Lors de cet entretien, deux principaux thèmes ont été abordés : le suivi de la résolution 30 C/55 et la désignation par l'UNESCO d'un expert de haut niveau en éducation qui pourrait pendant deux ans apporter son soutien au Plan national d'éducation et de formation de Haïti (PNEF). Cette deuxième demande a été réitérée au Directeur général par S. Exc. M. Etzer Charles, ambassadeur, délégué permanent de Haïti auprès de l'UNESCO, en mai dernier.

11. Afin de donner suite à cette requête, l'UNESCO a informé le gouvernement haïtien de la décision de financer l'affectation d'un consultant pour une durée de six mois sur le Programme régulier du secteur de l'éducation. Une liste de cinq consultants dont le profil répond aux besoins d'assistance technique y a été annexée afin que les autorités déterminent l'expert approprié. Cette durée a été portée à un an par l'ADG/ED p.i. en juin 2000 lors d'une entrevue avec le délégué permanent d'Haïti. En réponse, le Ministre de l'éducation nationale, par une lettre datée du 11 juillet 2000, a demandé à recevoir de nouvelles propositions de candidatures. De nouvelles consultations sont en cours pour la sélection de candidats. L'envoi du consultant choisi, en cas d'accord du gouvernement, est prévu pour le deuxième semestre 2000.

12. Dans le domaine de l'éducation, différentes activités ont été entreprises :

- (a) dans le cadre de la coopération entre le programme d'éducation des enfants en situation difficile et Haïti, l'UNESCO finance pour un montant de 10.000 dollars des Etats-Unis, un projet pour la formation des enfants en domesticité dans une zone défavorisée de la capitale (200 enfants de la localité de Nazon). Ce projet

intitulé "Atelier de création artisanale pour les enfants en domesticité, et programme d'éducation de base non formelle" a été soumis par le groupe d'entraide pour le développement (GREDEV) qui est intégré au réseau des clubs UNESCO. Durée du projet : 12 mois (juillet 2000-juillet 2001) ;

- (b) élaboration en liaison avec la cellule de pilotage du PNEF, d'un document de travail visant à appuyer la démarche du gouvernement pour la scolarisation universelle dans le département du centre ;
- (c) travaux préparatoires à la mise en place du centre d'excellence multilingues avec la Direction de l'enseignement supérieur ;
- (d) signature d'une convention entre le Bureau de l'UNESCO et les "Ateliers-écoles de Camp Perrin" sur financement de l'UNICEF (39.750 dollars des Etats-Unis) pour l'expérimentation de nouveaux mobiliers scolaires dans les écoles primaires suite à l'étude effectuée par le bureau ;
- (e) lancement des activités des congrès régionaux des jeunes, le 14 mai 2000, dans les départements du sud-est, du sud, de Nippes et de l'Artibonite. Cette activité coordonnée par le Projet éducation à la vie familiale en matière de population et santé de la reproduction a bénéficié du soutien de l'UNESCO. Le Congrès national des jeunes s'est déroulé à l'Université Quisqueya du 14 au 16 juillet en présence du Premier Ministre ;
- (f) mission d'un consultant des Pays-Bas, M. Thybergin, du 6 au 13 mars 2000. Cette mission a contribué à faire le bilan des activités menées par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) dans le cadre du Projet de renforcement institutionnel (PRI) et à dégager de nouvelles perspectives de travail ;
- (g) mission du consultant Sergio Sarmiento (Apprendre sans frontières) du 31 janvier au 22 février 2000. Cette mission exploratoire visait à produire une évaluation des possibilités d'utilisation des techniques d'information et de communication appliquées à l'enseignement et à l'éducation à distance ;
- (h) publication par le bureau du document intitulé "L'éducation en Haïti durant les 20 dernières années : bilan et perspectives". Il s'agit d'une contribution à l'élaboration du Bilan commun de pays.

13. Concernant l'éducation supérieure en Haïti, la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (DESRS) du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a soumis le "Projet d'implantation de base de données sur les institutions d'enseignement supérieur" à la première réunion du Conseil exécutif de l'Institut d'éducation supérieure pour l'Amérique latine et les Caraïbes (IESALC, 4-5 mai 2000). Le Comité exécutif de l'IESALC a décidé de décentraliser en 2001 de son programme régulier 15.000 dollars des Etats-Unis, pour un coût total du projet de 43.100 dollars des Etats-Unis et une durée d'un an. Cette décision a été ratifiée le 12 juillet 2000 par les membres du Comité exécutif à la réunion de Saint-Domingue.

14. Il n'existe actuellement aucune chaire UNESCO ou réseau UNITWIN en Haïti. Cependant, un projet de réseau est en préparation afin d'établir une chaire UNESCO pour la recherche et la documentation sur les relations culturelles entre Haïti et la République

dominicaine. Cette initiative est coordonnée par l'Université Michel de Montaigne (Bordeaux III). Suivi des conférences et appui technique à l'élaboration de bilans en éducation.

15. D'autre part, dans le cadre du suivi des conférences et appui technique à l'élaboration de bilans en éducation, le Bureau de l'UNESCO de Port-au-Prince :

- (a) a participé au Sommet mondial sur l'éducation pour tous (Dakar, 26-28 avril 2000) ;
- (b) a assuré la liaison entre le Coordonnateur national au MENJS, le Cabinet du ministre, le Bureau de l'UNESCO à Kingston et "United Nations Country Team Haïti" pour :
 - les activités préparatoires à la Conférence ;
 - la diffusion de documents et l'organisation de la participation des délégués du MENJS ;
 - la diffusion des résultats du Forum ;
 - la participation à la mise en place du réseau CREMIS (Caribbean Regional Educational Management)
- (c) a participé au bilan du Projet majeur d'éducation d'Amérique latine et des Caraïbes : finalisation du document suivant les directives de l'OREALC.

II. Sciences naturelles

16. En 1998, une série d'ateliers de formation visant à renforcer cinq coopératives/associations de pêcheurs a été organisée, en tant que projet pilote, dans le cadre du Golfe de la Gonâve. Un échange entre associations de gestion des pêches d'Haïti et de la Jamaïque a été organisé en août-septembre 1998, en vue d'un transfert de connaissances au niveau régional. La bande vidéo correspondante a été produite en 1999. Des ateliers/campagnes sur le terrain relatifs aux connaissances ethno-écologiques créoles tout autour du Golfe de la Gonâve ont été organisés en juin et novembre 1998. Le renforcement des associations locales de pêcheurs s'est poursuivi à la suite de cela, dans le cadre d'un projet pilote exécuté dans cette région. Non seulement un soutien a été apporté à des réunions entre communautés de pêcheurs, mais une version simplifiée du Code haïtien des pêches a été traduite en créole pour répondre aux besoins spécifiques de la population locale et ouvrir la voie à la gestion communautaire. En mars 2000, les principales études ethno-écologiques étaient achevées. Le rapport correspondant a été intitulé "Utilisation des ressources côtières et marines et connaissance des ressources locales en Haïti". Une étude des connaissances locales et des termes et des définitions créoles relatifs aux ressources côtières et marines a été publiée. Un résumé de la législation haïtienne relative à la protection de l'environnement marin et à la pêche a été élaboré pour servir de guide au grand public et a été traduit en créole afin d'être plus largement distribué à l'intérieur du pays.

17. A la suite du Sommet solaire mondial organisé à Harare (Zimbabwe) en septembre 1996, le gouvernement de Haïti a soumis à la Commission solaire mondiale, huit projets nationaux concernant les énergies renouvelables :

- (a) électrification des centres communautaires des villages du pays ;

- (b) utilisation de pompes à énergie solaire pour l'irrigation ;
- (c) établissement de bibliothèques utilisant l'énergie solaire ;
- (d) énergie éolienne. Evaluation des ressources et détermination des sites potentiels ;
- (e) électrification rurale avec l'énergie hydroélectrique en utilisant les micro-systèmes ;
- (f) création de centres de formation et d'information en matière d'énergies renouvelables ;
- (g) création de centres communautaires de réfrigération pour la conservation des produits de pêche ;
- (h) téléphonie rurale alimentée par l'énergie solaire.

18. Le Bureau UNESCO/Haïti a également apporté son soutien à la Commission nationale de coopération avec l'UNESCO pour la création d'un comité national du Programme solaire mondial. Une réflexion sur la création d'un village solaire type a été engagée.

19. Une étude vient d'être lancée sur le village de Digue Proby dans la région de l'Arcahaie avec le comité national du Programme solaire mondial et l'ONG haïtienne GATAPHY.

20. Dans le cadre du PHI, des contacts ont été pris avec notre bureau de Montevideo, à la demande de l'Université Quisqueya et de la Compagnie des eaux, pour la mise sur pied d'un centre de documentation sur l'eau.

21. Bourse coparrainée UNESCO/Israël (Mashav) 2000, accordée à M. Siméon Phanord, agronome, pour une durée de quatre semaines en août 2000 dans le domaine de la production animale intensive des ruminants en climat chaud au Centre de coopération internationale pour le développement agricole (Israël).

III. Sciences sociales et humaines

22. Depuis 1996, le bidonville de Jalousie à Port-au-Prince constitue un des sites pilotes du projet de recherche-action "villes, gestion des transformations sociales et de l'environnement", coordonné par SHS, en étroite collaboration avec le Bureau de Port-au-Prince, et en partenariat avec des ONG de développement : Fondation d'appui aux quartiers, organisations de jeunes, municipalité de Piéton-ville, CAMEP (Société des eaux), et les services de coopération des Ambassades de France et du Japon. L'objectif global du projet est la lutte contre la pauvreté au profit des populations urbaines les plus démunies. Les trois objectifs spécifiques sont : (a) encourager et appuyer les initiatives des habitants en vue d'améliorer leurs conditions de vie (accès à l'eau potable, évacuation des déchets, création d'activités génératrices de revenus, création d'espaces publics dans les quartiers et amélioration du bâti) ; (b) renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment des jeunes et des femmes à travers des actions de formation ; (c) favoriser le partenariat entre ONG, organisations communautaires de base, citoyens, municipalités, Etat, secteur privé, milieu universitaire, visant notamment à renforcer une gouvernance urbaine participative et démocratique. Les résultats obtenus sont la création d'infrastructures sanitaires sociales et d'urbanisme avec la participation des habitants, telles que : (a) l'extension du réseau d'eau, bornes-fontaines, précollecte des ordures ménagères au bénéfice de 10.000 habitants ;

(b) le soutien aux activités économiques du bâtiment menées par les habitants (fabrication de bancs et de lampadaires solaires) ; (c) l'amélioration du bâti, pavages de rues, construction de passerelles reliant différentes parties du bidonville, création de places publiques, terrain de foot par et pour les jeunes.

23. Depuis le 1er mars 2000, plusieurs autres activités sont en cours :

- (a) mise au point et réalisation de l'enquête sociodémographique qui permettra de mieux saisir les transformations sociales dans le cadre de l'approche participative et citoyenne axée sur l'articulation culture et développement ;
- (b) séance de sensibilisation des jeunes du quartier à la prévention du VIH/sida : pièce de théâtre, film et animation-débat. Organisation d'un championnat de football durant les mois de juillet et d'août sous le thème de la lutte contre le sida ;
- (c) élaboration et soumission au "programme coaction de l'UNESCO" d'un projet visant à réaliser un atelier/école d'artisanat dans le quartier ;
- (d) poursuite des travaux d'aménagement de deux places publiques et d'équipements pour l'alimentation en eau potable des habitants du quartier ;
- (e) réalisation d'un film sur l'activité de l'UNESCO dans le quartier de Jalousie.

Ce projet dans son ensemble s'inscrit dans le cadre du suivi de la Conférence HABITAT II.

IV. Culture

24. Les projets ci-après sont mis en oeuvre dans le cadre du Programme sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel :

- (a) une somme de 8.000 dollars des Etats-Unis est prévue pour l'exercice biennal 2000/2001 afin de préparer une carte archéologique de tous les sites culturels et naturels situés en Haïti. Destinée à être utilisée dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement rural, elle devrait servir à développer un programme intégré de tourisme respectueux de l'environnement ;
- (b) une évaluation a conclu au bien-fondé d'une aide financière qui serait accordée au titre du Programme de participation pour la préparation d'un inventaire des objets ayant trait à l'art sacré vaudou qui serait présenté par la Fondation pour la préservation, la valorisation et la production d'oeuvres culturelles haïtiennes.

25. Haïti a participé à la troisième réunion d'experts gouvernementaux sur le projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (3-7 juillet 2000), au cours de laquelle les autorités haïtiennes ont soumis une contribution écrite exposant leurs préoccupations et les points sur lesquels, selon elles, la discussion devait porter en priorité.

26. Dans le cadre du Programme de promotion de cultures vivantes, une contribution de 19.000 dollars des Etats-Unis, dont 9.000 dollars des Etats-Unis au titre de la coopération pour le développement, est prévue au titre du programme régulier 2000-2001 pour aider à la formation de l'enseignement musical et à l'école de musique de Jacmel (Haïti).

27. Exposition itinérante de peintures haïtiennes "Droits de l'homme, utopie, défi et réalité" : BRX/LAC a effectué toutes les démarches nécessaires pour mettre la collection

d'oeuvres d'art qui fut offerte à l'UNESCO par leurs auteurs, à la disposition de la municipalité de Saint-Georges-de-Didonne (France), du 15 au 21 juin 2000.

28. Une exposition du sculpteur haïtien Patrick Vilaire sous le thème "servitude et mémoire" organisée à l'initiative du Bureau de l'UNESCO de Port-au-Prince, sera inaugurée le 14 septembre 2000 à Marseille.

V. Communication

29. Dans le cadre du Programme international du développement de la communication (PIDC), les équipements destinés au renforcement de la capacité de production de la télévision nationale ont été réceptionnés et installés. Le projet de couverture sur l'ensemble du territoire de la Radio nationale (RNH) rencontre des difficultés de mise en oeuvre dues au manque de ressources de la contrepartie haïtienne.

30. Cinq programmes ont bénéficié à ce jour d'un appui financier du PIDC et d'un complément de 50.000 dollars des Etats-Unis sous forme de fonds en dépôt de l'Arabie saoudite répartis comme suit :

- (a) développement d'un programme pour la production et la promotion de matériel imprimé et audiovisuel (30.000 dollars des Etats-Unis) ;
- (b) renforcement de la production de la télévision nationale (50.000 dollars des Etats-Unis);
- (c) renforcement de la production de la Radio nationale (38.000 des Etats-Unis) ;
- (d) renforcement des moyens de production de la Radio nationale (37.000 dollars des Etats-Unis) et Fonds en dépôt (FIT) Arabie saoudite (30.000 des Etats-Unis) ;
- (e) renforcement de la production de "Télé-Haïti" (50.000 dollars des Etats-Unis) et FIT Arabie saoudite (20.000 dollars des Etats-Unis).

VI. Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix

31. Dans le cadre du projet "La route de l'esclave", pendant l'exercice en cours, parmi les activités réalisées en Haïti figurent :

- (a) le lancement d'une chaire UNESCO sur l'Histoire de l'esclavage et des traditions orales (mars 2000) ;
- (b) l'évaluation favorable d'une requête soumise par Haïti dans le cadre du Programme de participation destinée au renforcement de la chaire et la réalisation des cours de formation du personnel spécialisé dans la conservation du patrimoine tangible et immatériel relatif à la traite négrière ;
- (c) la réunion internationale des responsables de certains lieux de mémoire de la traite négrière et de l'esclavage en vue de la constitution d'un réseau sur cette question qui s'est tenue fin février/début mars 2000 à Moulin-sur-Mer (France) ;
- (d) des négociations en vue d'une collaboration dans le cadre du Festival de Jacmel en 2001.

32. Dans le domaine de la culture de la paix, une action conjointe UNESCO/International Civilian Support Mission in Haïti (MICAH) est envisagée pour le 5 septembre 2000 : Journée mondiale pour la paix.

VII. Commission nationale

33. Dans le cadre du Programme de bourses de l'UNESCO, Mme Monique Saint-Preux, fonctionnaire de la Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO, a effectué un stage de formation du 4 au 20 novembre 1999, dans la division du pluralisme culturel. Ce stage avait pour but de familiariser des fonctionnaires de la Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO avec les mécanismes et les programmes de l'UNESCO.

34. La Division des commissions nationales pour l'UNESCO, tenant compte des difficultés de communication rencontrées par la Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO, lui a accordé en décembre 1999 une assistance financière de 3.400 dollars des Etats-Unis d'Amérique au titre des fonds du budget ordinaire, afin de lui permettre d'acquérir l'équipement nécessaire pour qu'elle ait accès au courrier électronique.

35. D'autre part, la Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO a participé à la Consultation régionale des commissions nationales d'Amérique latine et des Caraïbes sur la préparation des projets de Stratégie à moyen terme (31 C/4) et de Programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5), qui s'est tenue à Sucre (Bolivie) du 29 mai au 2 juin 2000. Mme Sylvie Wadestrandt Bajoux, secrétaire permanente de la Commission nationale, a été élue rapporteur général de la Consultation.

VIII. Programme de participation

36. Au titre du Programme de participation 1998-1999, Haïti a bénéficié d'une somme de 265.000 dollars des Etats-Unis. Pour le présent biennium 2000-2001, Haïti a présenté 12 requêtes, dont les deux demandes prioritaires ont été approuvées en juillet 2000, pour un montant de 25.000 dollars des Etats-Unis chacune. Il s'agit du "Programme annuel de formation en planification et gestion de l'éducation" et "Séminaire de formation pour responsables de bibliothèques/centres de documentation".

IX. Activités dans le cadre de la coopération avec le système des Nations Unies.

37. Programme ONUSIDA

Le Ministre de la santé publique et le représentant de l'UNESCO en sa qualité de Président du groupe thématique ONUSIDA, ont lancé le jeudi 11 mai la "caravane des artistes et des jeunes contre le sida". La caravane s'est rendue à la ville de Jacmel le 13 mai et a pu mobiliser près de 5.000 jeunes à travers des activités de cinéma éducatif sur le virus, des témoignages et un concert public. La caravane se rendra du 20 au 23 juillet dans les villes de Saint-Marc, Gonaïves et Port de Paix.

38. Programme équité-genre

Dans le cadre du groupe thématique "système des Nations Unies", notre Bureau a participé à l'élaboration d'un atelier de formation sur ce thème destiné aux formateurs des programmes destinés aux femmes.

39. Lettre des Nations Unies

Le numéro 7 de cette publication trimestrielle des Nations Unies en Haïti est consacré à l'Année internationale de la culture de la paix. Plusieurs articles ont été fournis par le Bureau de Port-au-Prince.

40. Conclusion

En dépit des nombreuses difficultés politiques, économiques et sociales que Haïti continue de rencontrer la coopération de l'UNESCO, dans le cadre du processus de consolidation de la démocratie et du développement, connaît des progrès en particulier dans le domaine de l'éducation et dans le domaine de la lutte contre la pauvreté au profit de la population la plus démunie. Toutefois, il est certain que sans l'appui des bailleurs de fonds, en apportant des ressources extrabudgétaires, cette coopération n'aura pas la dimension voulue que l'Organisation est en mesure de donner.